

<b>Procédure normalisée de fonctionnement du RCBT</b>			
<b>Destruction du matériel biologique humain</b>			
Numéro de PNF:	8.1.004	Version	f1.0
Remplace:		Date d'entrée en vigueur	09 Jan 08
Objet:	Destruction du matériel biologique humain	Catégorie	Manipulation et documentation du matériel

Préparée par:		Jean de Sousa-Hitzler		
	Signature	Nom	Titre	jmmaa
Préparée par:		Peter Geary	CEO	09 Jan 08
	Signature	Nom	Titre	jmmaa
Préparée par:				
	Signature	Nom	Titre	jmmaa

## HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Numéro de PNF	Date d'entrée en vigueur	Auteurs (Initiales)	Résumé des révisions
8.1.004 f1.0	Août 09	LC	Traduction française de 8.1.004 e1.0

### 1.0 INTENTION

Il existe des situations comme un consentement inadéquat ou révoqué ou un bris de l'équipement d'entreposage où il devient nécessaire d'éliminer du matériel biologique humain. Dans ces cas, tout le matériel non traité doit être détruit ou éliminé sous des conditions qui tiennent compte des considérations de sécurité et de respect des droits du participant duquel ce matériel est prélevé.

### 2.0 PORTÉE

Cette procédure normalisée de fonctionnement (PNF) décrit comment on doit se débarrasser du matériel biologique humain qui doit être éliminé de la banque.

## Destruction du matériel biologique humain

Ces étapes peuvent être adoptées tel quel ou modifiées aux sites spécifiques des banques membres du RCBT à leur lieu de collecte pour permettre l'incorporation de détails et des conditions spécifiques à ces sites ainsi qu'aux exigences du comité d'éthique à la recherche (CER).

### 3.0 RÉFÉRENCES À D'AUTRES POLITIQUES ET PNFS

1. Politique du RCBT: POL 001.001 Consentement éclairé
2. Politique du RCBT: POL 007.001 Manipulation du matériel et de l'information
3. PNF du RCBT: 8.1.002 Gestion des déchets à biorisque

### 4.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Cette procédure s'adresse à tout le personnel des banques membres du RCBT qui est responsable de la destruction et de l'élimination du matériel biologique humain.

Personnel de la banque de tumeurs	Responsabilité/rôle	Site personnel spécifique et coordonnées de contact
Administrateur/directeur de la banque de tumeurs	Déterminer quand un échantillon doit être éliminé	
Technicien/coordonnateur de la banque de tumeurs	Se débarrasser de l'échantillon de manière sécuritaire.	

### 5.0 ÉQUIPEMENTS, MATÉRIEL ET FORMULAIRES

Le matériel, l'équipement et les formulaires inscrits dans la liste suivante ne sont que recommandés et peuvent être substitués par des produits alternatifs/équivalents plus appropriés aux tâches ou aux procédures spécifiques aux sites

Matériel et équipement	Matériel et équipement (spécifiques au site)
Sacs et équipement pour disposer des déchets à biorisque	
Gants	
Système d'inventaire et base de données	

## 6.0 DEFINITIONS

**Agent à biorisques:** Entité microbienne, virale ou antigénique présentant des risques avérés ou des risques potentiels pour le bien-être de l'homme, d'autres animaux ou de plantes, soit par infection directe, soit indirectement en perturbant l'environnement.

**Matériel à biorisques:** Toute substance qui contient ou peut contenir des agents à biorisques.

**Déchets anatomiques humains:** Déchet qui consiste de tissu humain, organe ou partie du corps, incluant les parties qui ont été conservées, mais excluant les dents, les cheveux et les ongles

**Déchets de sang humain et de fluides corporels:** Déchet qui consiste en fluide sanguin, produit du sang et fluide corporel utilisé pour le diagnostic ou prélevé durant une chirurgie, un traitement ou une autopsie.

**Sécurité:** Procédés, procédures et technologies pour assurer l'exemption de danger ou de préjudice

## 7.0 PROCÉDURES

Utiliser les procédures de sécurité de l'institution pour la manipulation du matériel biologique humain qui est considéré à biorisque.

### 7.1 Confirmation de la destruction et opérations préliminaires

1. Lorsque le coordonnateur/directeur demande la destruction des échantillons, confirmer l'identification de ces échantillons.
2. Enlever et déchiqueter toutes les étiquettes si nécessaire.

### 7.2 Destruction du tissu congelé

1. Retirer les échantillons des installations d'entreposage
2. Laisser les échantillons dans les ampoules d'entreposage ou les cryomoules
3. Placer les échantillons dans un sac à biorisque pour autoclave.
4. S'assurer que le sac contenant les déchets soit incinéré ou pris en charge par une compagnie possédant une licence pour le faire.
5. Enregistrer que l'échantillon a été détruit afin de mettre à jour les systèmes d'inventaire.

### 7.3 Destruction des échantillons sanguins

## Destruction du matériel biologique humain

---

1. Retirer les échantillons de sang des installations d'entreposage.
2. Placer les tubes dans un sac à biorisque pour autoclave pour incinération ou prise en charge adéquate selon les procédures de l'institution.

### 8.0 RÉFÉRENCES, RÈGLEMENTS ET LIGNES DIRECTRICES

1. Best Practices for Repositories I. Collection, Storage and Retrieval of Human Biological Materials for Research. International Society for Biological and Environmental Repositories (ISBER). <http://www.isber.org>
2. Canadian Council of Ministers of the Environment "Guidelines for the Disposal of Biomedical Waste in Canada" CCME-EPC-WM-42E

### 9.0 ANNEXES

Aucune